



## problème carence pole emploi suite préavis de licenciement réduit

Par **Leks**, le **14/02/2013** à **10:37**

Bonjour à tous,

Je vous explique mon cas : J'ai été licencié pour faute simple en date du 20 octobre 2012. Compte tenu de ma convention collective (syntec) je devais effectuer un préavis de 2 mois.

J'ai demandé la lettre remise en main propre en date du 25 octobre de réduire ce préavis au maximum. Ma demande à été acceptée et mon préavis s'est terminé le 2 novembre 2012.

Mon problème est que pole emploi ne veux pas m'indemniser avant le 10 février 2013 partant du principe que ma carence part du 20 décembre 2012 au 10 février 2013 (compte tenu de mon solde de tout compte) et non à partir du 2 novembre.

Pour justifier cette décision, pole emploi considere que le préavis doit être payé par l'employeur, quand bien meme j'ai demandé de l'écourter.

Quels sont mes recours ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **14/02/2013** à **17:41**

Bonjour,

Effectivement puisque c'est vous qui demandez d'écourter le préavis, l'employeur n'a pas à vous le payer et ce n'est pas à Pôle Emploi de s'y substituer, la durée du préavis est donc retenu en différé d'indemnisation au même titre que la carence de 7 jours et les autres différés notamment pour l'indemnité de congés payés...

Ce n'est pas exactement la version que vous rapportez mais cela revient au même...

Par **Leks**, le **15/02/2013** à **15:44**

C'est la réponse que je craignais ... J'aurais du faire le dos rond et faire mon préavis. Merci

pour la clarté et la rapidité de votre réponse.

Bien à vous.